



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
11 Chemin de Saint Leu
95820 Bruyères sur Oise

Déposé le :
Enregistré le :

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande à déposer à la Direction des Services techniques, minimum **15 jours ouvrés** avant la date prévisionnelle d'intervention

1. OBJET DE LA DEMANDE

Vous voulez obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public pour :

- Dépôt de matériaux
- Echafaudage
- Bennes, nacelles, grue, engin de chantier (y compris neutralisation de stationnement pour bennes)
- Clôture de chantier
- Neutralisation de places de stationnement
- Véhicule de vente ambulante régulier
- Autres marchands ambulants occasionnels
- Commerçant ambulants de restauration à l'occasion des animations organisées sur le domaine public communal

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Pour une société	Nature <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> SNC <input type="checkbox"/> Autre :
	Nom de la société
Nom :	
Prénom : Tél :	
Adresse :	
Localité : Code Postal :	
Adresse e-mail :	

3. LOCALISATION DU DOMAINE PUBLIC CONCERNE

Nom de la rue : Numéro :

Durée demandée : du au

4. DIMENSION DE L'INSTALLATION DEMANDEE

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif	Dimension/jour demandée
Dépôt de matériaux (sable, bois, ...)	Par mètre carré d'emprise au sol et par jour (gratuit le 1 ^{er} jour)	1,00 €	
Echafaudage	Par mètre carré d'emprise au sol et par jour	2,00 €	
Bennes, nacelles, grue, engin de chantier (y compris neutralisation de places de stationnement pour bennes)	Par jour	10,00 €	
	Par week end	20,00 €	
	Par semaine	70,00 €	

Clôture de chantier	Par mètre carré d'emprise au sol et par jour	2,00 €	
Neutralisation des places de stationnement pour entrée-sortie de chantiers ou livraisons de chantiers	Par mètre linéaire et par mois (gratuit le 1 ^{er} mois)	6,00 €	
Véhicule de vente ambulante régulier	Par année civile	50,00 €	
Autres marchands ambulants occasionnels (camions de vente, buvettes, snacks, etc ...) et forains (guignols,...) – hors animations et festivités municipales	Emplacement de 2 mètres carrés d'emprise au sol, par jour. Si activité exercée dans un véhicule, double de la surface du véhicule (emprise au sol), par jour	2,00 €	
Commerçants ambulants de restauration (camions de vente, buvettes, snacks, etc...) à l'occasion des animations et festivités municipales organisées sur le domaine public communal	Par jour (emplacement de moins de 5 mètres linéaires)	30,00 €	
	Par jour (emplacement de plus de 5 mètres linéaires)	50,00 €	

5. VOS OBSERVATIONS

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement au règlement des autorisations, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer cette installation lorsque l'Administration le jugera utile.

Le Demandeur

Lu et approuvé, le

Signature